

Municipales 2026 : à Lyon, Aulas perd son procès contre Rue89 dans un climat de judiciarisation de la campagne

Richard Schittly

Le candidat de droite à la mairie a été condamné à rembourser les frais judiciaires des journalistes, qui avaient enquêté sur sa holding familiale. Le maire sortant, Grégory Doucet, poursuit aussi un magazine pour diffamation.

Candidat à la mairie de Lyon, Jean-Michel Aulas a subi un revers judiciaire, mardi 20 janvier. L'homme d'affaires a perdu le procès en diffamation qu'il avait intenté contre deux journalistes de Rue89Lyon, reprochant au site d'information la publication, en octobre 2023, d'une enquête sur l'investissement d'un million d'euros de sa holding familiale Holnest, dans un aéroport de luxe pour jets privés en Floride.

Selon les journalistes de Rue89Lyon, la holding et ses associés avaient utilisé un montage complexe passant par une société off-shore domiciliée dans le Delaware, Etat américain notoirement connu pour sa fiscalité avantageuse. L'article, titré « Les Aulas s'envolent en jet privé dans les paradis fiscaux », se basait sur l'analyse des documents OpenLux, consacrés au paradis fiscal du Luxembourg, révélés par Le Monde en février 2021.

Les juges de la 6e chambre de la presse du tribunal correctionnel de Lyon ont estimé que les propos utilisés dans l'article « ne contiennent pas d'allégations diffamatoires ». Tout en relaxant les journalistes, le tribunal a condamné M. Aulas à rembourser les 3 369 euros de frais judiciaires engagés par le site pour sa défense, mais n'a pas fait suite à la demande de condamnation pour procédure abusive.

« En droit de la presse, il est assez rare que la totalité de la somme demandée soit accordée. Le tribunal a estimé que les journalistes avaient bien fait leur travail, et qu'il était exagéré de s'en prendre à eux », a commenté Thomas Fourrey, avocat de Rue89Lyon. « Nous étions sûrs de nos preuves. Pour nous, le message envoyé par la justice est clair. Il encourage à continuer notre travail d'intérêt général, malgré les pressions », a réagi Pierre Lemerle, directeur de la publication du site lyonnais. L'avocat de l'homme d'affaires n'a pas souhaité s'exprimer.

Cet épisode judiciaire n'est pas anodin dans la campagne municipale lyonnaise. Candidat de la société civile soutenu par toutes les formations de droite, M. Aulas met très souvent en avant son passé d'entrepreneur et d'ancien président de l'Olympique lyonnais pour entretenir ses qualités présumées de gestionnaire avisé.

Deux accidents mortels

Pour ses adversaires, les multiples activités de la holding familiale du candidat illustrent au contraire les risques supposés de conflit d'intérêts. Holnest, dirigée par Alexandre Aulas, gère notamment l'Arena, salle polyvalente de spectacles érigée près du Groupama Stadium, stade de l'Olympique lyonnais présidé par son père durant près de quarante ans.

Et Jean-Michel Aulas vient de proposer la construction d'une nouvelle ligne de métro qui pourrait desservir le stade et la salle de spectacle, au nom du développement économique et de l'équilibre du territoire lyonnais. Il a formulé ce projet avec Véronique Sarselli, candidate à la métropole de Lyon (Les Républicains), lors d'une conférence de presse, lundi 19 janvier.

« Il se présente comme un candidat sans étiquette, alors qu'il les collectionne toutes, celles du populisme, des affaires et du cynisme fiscal », a déclaré la députée socialiste Sandrine Runel, lors du meeting de lancement de campagne du maire sortant Grégory Doucet (Les Ecologistes), samedi 17 janvier, dans une allusion directe à l'affaire Holnest.

M. Aulas conteste tout mélange des genres, et dénonce des accusations infondées. « Je n'ai plus aucun rôle

opérationnel dans Holnest. Il n'y a aucun conflit d'intérêts, mes équipes font très attention », a précisé au Monde le candidat. Son entourage contre-attaque en rappelant que Bruno Bernard, président de la métropole de Lyon (Les Ecologistes), avait été épingle pour avoir fait voter la nomination de son oncle maternel à la présidence de Grand Lyon habitat, un des principaux bailleurs sociaux de l'agglomération. Après signalement au parquet, l'affaire s'était soldée le 22 mai 2023 par un classement sans suite, avec un avertissement pénal probatoire. Un écart problématique, souligne l'entourage de M. Aulas. « Une affaire portant sur un poste non rémunéré, sans comparaison aucune avec les enjeux d'Holnest », rétorque celui de Bruno Bernard.

La campagne lyonnaise a tendance à se crisper, et même se judiciariser. Après la relaxe du site de Rue89Lyon, un autre procès en diffamation a été examiné à l'audience du tribunal correctionnel de Lyon, mardi en soirée. Le maire de Lyon, échaudé par la diffusion de son adresse personnelle sur les réseaux sociaux, a cité en diffamation le magazine Lyon people. Connu pour ses critiques acerbes des élus écologistes, le magazine a imputé la responsabilité de deux accidents mortels de trottinette aux aménagements de voirie du maire et du président de la métropole. Le magazine a plaidé la relaxe, le jugement est en délibéré.

Cet article est paru dans Le Monde (site web) (https://www.lemonde.fr/politique/article/2026/01/20/municipales-2026-a-lyon-aulas-perd-son-proces-contre-rue89-dans-un-climat-de-judiciarisation-de-la-campagne_6663410_823448.html)

© 2026 Le Monde. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

0vq5ABe922ARzklvxSpXkjYCNVXkGxWfrSGs0ZF2vWX5iAgUkCermYvUELKTPxrxx_V8i9GhdvIkS0C0JC0BGvAAyjFm

news·20260120·LMF·edd×cmofr×c20260120×c6663410823448